



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08 / 07 / 2025

Dossier complet le : 08 / 07 / 2025

N° d'enregistrement : 2025_8992

1 Intitulé du projet

Construction de bâtiments d'activités et de commerces à VENDEVILLE (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VR INVEST

Raison sociale

VR INVEST

N° SIRET

9 2 9 6 6 9 2 2 4 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Vacherand

Timothée

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a) 41.a)	Le projet prévoit 13 673m ² de SDP et 229 places de stationnements ouvertes au public.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création de bâtiments d'activités et de commerce sur une parcelle de 32 886m² sur la commune de Vendeville (59).

Le site est actuellement occupé par un bâtiment industriel et un logement de gardien en entrée de site. Dans le cadre de ce projet, la totalité des constructions sera démolie (7950m²).

Le projet prévoit la construction de 4 bâtiments d'activités comprenant des bureaux et des entrepôts ainsi qu'un magasin Grand Frais d'une SDP totale de 13 185m² pour la société VR INVEST.

Il est également prévu 229 places de stationnements représentant une surface de 2 643m² dont 412m² seront dédiées aux PMR. 20% des places du parc de stationnement seront prééquipées du génie civil afin de pouvoir accueillir ultérieurement un point de recharge pour véhicules électriques ou hybrides.

Enfin, une surface de 10 940m² dédiées aux espaces verts dont un merlon paysager sera plantée/aménagée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain et de valorisation du foncier, tout en préservant la vocation économique du site.

Il vise à optimiser l'usage d'un terrain déjà urbanisé, situé au sein d'une zone d'activités existante, en proposant une réponse adaptée aux besoins en matière d'offre économique.

En soutenant l'économie locale, le projet contribue directement à la dynamique du territoire. Son implantation stratégique renforce l'attractivité du secteur et favorise un développement cohérent avec les orientations d'aménagement existantes.

Enfin, le projet a été conçu pour s'intégrer harmonieusement dans son environnement urbain et paysager. Il prévoit la création d'emplois durables à l'échelle locale ainsi que l'implantation d'un nouveau commerce, participant ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprennent notamment :

- la démolition des constructions existantes (7950m²)
- la viabilisation des terrains (voiries, stationnements, réseaux...)
- la construction du bâtiment visant à accueillir des activités
- l'aménagement des espaces paysagers et plantations

Les recommandations et prescriptions issues des études seront à prendre en compte avant le début des travaux.

Dans un souci de réduction des nuisances pour les riverains et de maîtrise des impacts environnementaux de la phase travaux, le règlement de chantier imposera à l'ensemble des entreprises le respect de bonnes pratiques (propreté du chantier, gestion des déchets, stationnement et circulation, utilisation de matériaux ou produits dangereux...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

>>> ACCESSIBILITE

Le site est facilement et directement accessible depuis la Rue de Seclin. L'autoroute A1 se trouve à seulement quelques mètres du site permettant un accès rapide au site.

Le site est également desservi par les transports en commun, grâce à l'arrêt de bus "Église" situé à proximité immédiate.

Le projet prévoit une voie d'accès principale commune permettant de distribuer le parking du bâtiment commercial ainsi que les différents espaces de la zone d'activité.

Il est prévu un total de 229 places de stationnements dont 110 à destination du commerce. Des abris vélos seront également aménagés sur l'ensemble du site.

>>> GESTION DES EP

Les eaux de toiture sont supposées être saines, l'exutoire du réseau de toiture, se jette en direct dans le bassin d'infiltration.

Les eaux issues du réseau (voiries, parkings, piétonniers) sont reprises au moyen de grilles avaloirs équipées d'une décantation de 240 litres ainsi que de filtres. Elles seront par la suite acheminées dans un séparateur à hydrocarbures, puis dans un bassin de décantation. Une fois les eaux décantées, elles iront vers un bassin d'infiltration dimensionné pour reprendre une pluie d'occurrence centennale

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir
Permis de construire
DLE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
SDP totale	13 185m ²
Surface du projet	32 886m ²
Emprise au sol bâtis	11 737m ²
Places de stationnement	229
Espaces verts	10 940m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 22 Voie : Rue de Seclin

Lieu-dit :

Localité : VENDEVILLE

Code postal : 5 9 1 7 5 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site est classé en zone UE.2 "zone d'activités diversifiées" et en zone UEG1.1 3 "Gardienne de l'eau" au PLU3 de la MEL.

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du site sont localisées à plus de 4,8km : - ZNIEFF type II "Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" (310013373) - ZNIEFF type II "Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin" (310013759). - ZNIEFF type I (310013741) "La forêt domaniale de Phalempin, le Bois de l'Offlarde, Bois Monsieur, les Cinq Tailles et leurs lisières"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APB le plus proche est situé à environ 27km au Sud-Ouest du projet. Il s'agit du site "Terril Pinchonvalles" (FR3800093).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les zonages naturels les plus proches sont : - Réserve Naturelle Régionale "Le Héron" (FR9300113) situé à 8,8km - Parc Naturel Régional "Scarpe-Escaut" (FR8000037) situé à environ 13,5km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Vendeville est couverte par le PPBE de la MEL 3ème échéance.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun zonage patrimonial n'est présent sur la commune de Vendeville. Le monument historique le plus proche du site d'étude est l'Église Sainte-Rictrude, situé à Ronchin.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon le SDAGE Artois-Picardie, aucune Zone à Dominante Humide (ZDH) n'est répertoriée sur le périmètre du site. Par ailleurs, l'emprise du projet, localisée sur une parcelle fortement artificialisée (7950m² de bâti), ne présente peu de caractéristiques susceptibles d'indiquer la présence de zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Vendeville est concernée par le PER mouvement de terrain Lille et environs pour le risque effondrement.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Ce PER a été prescrit le 24/01/1986 et approuvé la 17/02/1992 pour la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Deux sites BASIAS ont été recensés sur le site. Le diagnostic de pollution des sols (cf annexe 9) a montré la présence de plusieurs anomalies naturelles modérées et fortes ainsi que du cuivre (pollution métallique forte). L'étude montre également l'absence d'impact par polluants organiques et l'absence d'impact dans les gaz de sol. Le projet suivra les recommandations établies par le BE.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet fait partie de la ZRE "Nappe des calcaires carbonifères".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Les parcelles du projet ne se trouvent pas dans un périmètre de protection éloignée, rapprochée ou immédiate de captages en eau potable. Toutefois, elles se trouvent au sein de l'Aire d'alimentation des captages (AAC) du Sud de Lille recouvrant une quarantaines de communes.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le "Site Comtesse, Grand Place et rue Royale", situé à environ 6,6km du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'intercepte aucun site Natura2000. Le plus proche est le site « Les Cinq taille », qui apparait dans la zone étendue, il se trouve à environ 9,8km du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est le "Champ de bataille de la plaine de Bouvines", situé à environ 5km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucune activité nécessitant des prélèvements directs d'eau ne sera présente sur le site. Les bâtiments du projet seront raccordés sur le réseau existant.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'aura aucune incidence sur les eaux souterraines en chantier comme en fonctionnement : prévention des pollutions accidentelles pendant les travaux, absences de constructions en sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les terres excavées seront réutilisées dans la mesure du possible en tant que remblais sur site, afin de limiter les évacuations/apports de terre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction. Les terres excavées seront réutilisées en tant que remblais sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet va engendrer des besoins limités en eau potable (bâtiments d'activités et commerces). Le réseau gravitaire EU/EV de l'établissement sera raccordés au réseau existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est fortement artificialisé et comporte peu de zones de végétation. Toutefois, afin d'éviter tout dérangement et destruction d'individus des populations d'espèces protégées ou non lors de leur période sensible, les opérations de coupes et démolitions devront être effectuées hors la période mars - fin août. De plus, il est prévu l'aménagement de 10 940 m² d'espaces verts, constitués d'essences locales et diversifiées, permettant une amélioration de la trame végétale du site
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura2000 le plus proche se trouve à environ 9,8km du projet. Le projet n'aura aucune incidence sur un habitat/espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur une friche industrielle. Aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime ne sera consommé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Les parcelles du projet ne sont pas directement concernées par les risques technologiques. Toutefois, le projet est situé à proximité d'une ICPE Seveso seuil bas (PERNOD RICARD à Vendeville). Aucun PPRT n'est en vigueur, mais des risques technologiques liés à la présence de cette installation doivent être pris en compte dans la conception du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le Sud de la parcelle est classé en zone bleu au PER mouvement de terrain. Le projet respectera les dispositions générales applicable à cette zone. Aucune catiche n'a été identifiée lors des investigations menées en 2023 par le BE SEMOFI. Des recherches complémentaires seront réalisées sur les zones non investiguées. (Cf annexe 8 / 10)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires en exploitation. L'ensemble des dispositions nécessaires permettant d'éviter toute pollution ou risques sanitaires seront prises en chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les flux du projet seront principalement liés aux déplacements domicile/travail du personnel mais également aux flux de la clientèle. L'accès aux axes majeurs de la métropole est relativement rapide depuis le site. L'A1 se trouve à quelques mètres seulement du projet. Pour inciter à l'utilisation du vélo et véhicules électriques, des bornes de recharges seront implantées ainsi que des stationnements vélos. Le projet est également directement accessible en bus.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'augmentera pas le bruit routier sur le secteur et respectera les normes acoustiques en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est impacté par deux voies bruyantes : l'A1, classée comme voie bruyante de catégorie 1 et la Rue de Seclin classée en catégorie 3. Il n'est pas impacté par le PEB Lille-Lesquin.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs sur le secteur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet engendrera des vibrations au cours de la phase chantier. Ces nuisances sont cependant temporaires, de faible intensité et seront minimisées par des mesures en phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage extérieur du projet respectera la réglementation en vigueur visant à en réduire l'impact sur l'environnement et la santé (limité en intensité, période et zone).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situe dans un milieu urbain, le secteur est concerné par le phénomène de pollution lumineuse de forte intensité.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les nuisances de la phase travaux seront limitées par l'application de bonnes pratiques imposées aux entreprises. Ces nuisances seront limitées dans le temps. Le projet n'augmentera pas significativement la pollution liée aux circulations routières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet est concerné par les eaux pluviales et par les eaux usées. Les EP seront gérées grâce à des bassins de décantation et d'infiltration.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux usées seront collectées et rejetées gravitairement vers le réseau existant de la rue de Seclin.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Un règlement de chantier encadrera la gestion des déchets (réduction, tri, collecte) et les terres seront gérées conformément au plan de gestion établi pour le projet. En exploitation, des locaux déchets seront aménagés conformément aux normes et réglementation en vigueur afin de permettre une gestion adaptée et le ramassage par les services de collecte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site d'étude est concerné par l'archéologie préventive AP3 : saisine pour les terrains d'une superficie égale ou supérieure à 5000m². La DRAC sera ainsi contacté avant le démarrage des travaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est classé en zones UE.2 / UEG1.1 3 et s'implante sur des parcelles déjà bâti. Il n'engendra pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune opération n'est susceptible d'avoir un impact significatif avec le projet de par sa nature ou sa proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

CF annexe 8 - Note d'accompagnement

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que :

- les porteurs de projet s'engagent à respecter l'ensemble des obligations réglementaires et prescriptions issues des différents arrêtés en vigueur,
- l'opération répond à des objectifs territoriaux économique en créant des locaux d'activités et de commerces,
- Les enjeux liés à l'environnement et à la santé sont/seront appréhendés dans le cadre du projet,

La réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Note d'accompagnement Annexe 9 - Diagnostic qualité des sols Annexe 10 - Étude microgravimétrie	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

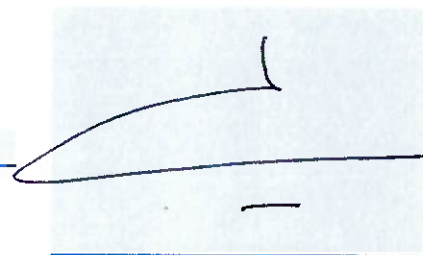
Nom Vacheron

Prénom Timothée

Qualité du signataire Gérant

A Marcq-en-barœul

Fait le 08/07/2025



Signature du (des) demandeur(s)